

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2016

1 - Compte administratif 2015 et Budget Primitif 2016 :

Lors de cette réunion, le conseil municipal a voté le compte administratif 2015 et le budget Primitif 2016 de la commune.

Le compte administratif de 2015, qui présente le résultat des dépenses et des recettes de l'année écoulée, se solde par un excédent en section de fonctionnement de 151 060,92 euros (il était prévu un excédent de 97 200 euros lors du vote du budget en avril 2015.). Ce bon résultat s'explique par une bonne maîtrise des dépenses courantes ainsi que par des recettes supplémentaires. En section d'Investissement, l'année 2015 se termine également par un excédent de 28 394, 98 euros qui, cumulé à l'excédent de l'an dernier (10 953,25 euros), donne un excédent global de 39 348,23 euros. Ce résultat s'explique par moins de dépenses d'investissement que prévu mais principalement par le versement du résultat de l'excédent de fonctionnement de 2014 (200 599,26 euros) et par le versement de plusieurs subventions par l'Etat et surtout par la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de concours « voirie » et « bâtiment » qui est un apport et une aide indispensable à l'investissement dans la commune.

Pour le budget 2016, la section de fonctionnement s'élève, en dépenses et en recettes, à 556 300 euros. Cette année encore, comme sur l'ensemble des communes, la dotation de fonctionnement versée par l'Etat est en forte baisse (- 13,2% pour Raucoules) soit 16 110 euros de moins que l'an dernier où cette dotation était déjà en diminution de 17 000 euros (*Il est prévu, sauf changement, que cette dotation continue de baisser dans les années à venir*). A cela s'ajoute une augmentation de la contribution de la commune au fonds de péréquation intercommunale demandé par l'état qui s'élève à plus de 20 000 euros. Malgré ces éléments, il est prévu, en fin d'exercice 2016, un excédent de fonctionnement de 120 000 euros, en baisse par rapport à 2015.

La section d'investissement s'élève, en dépenses et en recettes, à 751 100 euros. Les dépenses principales concernent la voirie (Mazeaux, Le Bouchet, Oumey), les travaux à divers bâtiments (mairie, église, garage, salle polyvalente avec, notamment la totalité des mises aux normes d'accessibilité handicapés), la rénovation de la réserve incendie de Martinet, l'acquisition de matériel (épareuse, tracteur, mobilier, ...), l'achat de terrains, la révision partielle de la carte communale.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent d'investissement de 2015, de l'excédent de fonctionnement de 2015 affecté en totalité à l'investissement, de la participation de la Communauté de Communes, des subventions de l'Etat (D.E.T.R.), du remboursement de la TVA des travaux de 2015.

Cependant, compte-tenu que la commune doit faire l'avance de trésorerie pour

les travaux en attendant les subventions, Monsieur le Maire précise qu'il sera peut être nécessaire de faire une ouverture de ligne de trésorerie.

Malgré la diminution des ressources de la commune, et notamment des aides de l'Etat, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de ne pas procéder, cette année encore, à une augmentation des impôts locaux. Monsieur le Maire a présenté un tableau comparatif avec les impôts locaux appliqués dans des communes voisines qui montre très clairement que les taux des impôts à Raucoules sont plutôt bas par rapport aux autres.

Cependant, le maintien de ces taux ne pourra se faire indéfiniment puisque l'État compte poursuivre la baisse de ses dotations. Il faut s'attendre sans surprise à une hausse dans les prochaines années.

2 - Réserve Incendie de Martinet :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur François Souvignec, de Raucoules, qui donne son accord pour céder le terrain nécessaire à la réhabilitation de la réserve incendie de Martinet à la sortie du Bourg. Le conseil municipal tient à remercier Monsieur Souvignec de son accord pour cette cession.

3 - Questions diverses :

- Les travaux actuellement en cours à la Gare de Raucoules sont entièrement financés par la Communauté de Communes. Après enfouissement des lignes EDF et Télécom, la voie sera entièrement refaite, toujours par la Communauté de Communes, en même temps que la création de la Voie Verte entre Raucoules et Montfaucon.

- à l'occasion du centenaire de la bataille de Verdun, le 29 mai prochain, les monuments de la commune seront pavoisés.

- Achat d'une épareuse : Suite à la consultation de plusieurs établissements, et à la visite de plusieurs machines avec la commission en charge de cet achat et les employés des services techniques, le conseil municipal a opté pour l'achat d'une épareuse de marque KUHN aux établissements SEDIMAV au prix de 17 850 euros hors taxe. Ce matériel sera livré courant mai.